



CHARTE DES ESTIVANTS

Cyclo-Barcarès

Le club cyclotouriste **Cyclo-Barcarès** a le plaisir d'accueillir les estivants dans ses sorties route, VTT ou « Cyclo Trankil » de mai à septembre dans le respect des consignes ci-après :

1. Je choisis un groupe correspondant à mes capacités physiques et je me présente à l'un des capitaines de route avant d'intégrer le groupe.
2. Je m'engage à suivre les instructions du capitaine de route.
3. Pour ma sécurité, le casque est obligatoire.
4. J'applique le Code de la route en toutes circonstances et j'adapte mon comportement aux conditions de circulation. Je ne roulerai jamais à plus de deux de front et me range sur une seule file lorsque les circonstances de circulation l'imposent. Je roule sans mettre en cause ma propre sécurité et je respecte les autres usagers.
5. J'utilise un vélo équipé réglementairement, en parfait état mécanique. J'emporte un nécessaire de réparation (y compris une chambre à air de rechange).
6. Si j'utilise un vélo à assistance électrique (VAE), je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'**article R 311-1-6.11** du Code de la route relatifs à la puissance nominale continue limitée au maximum à 250 watts et dont l'alimentation du moteur est réduite et interrompue lorsque le vélo atteint 25 km/h ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler. Je suis pleinement conscient de la déchéance des garanties responsabilités civiles et accidents corporels souscrites auprès de la **FFCT**, ainsi que de la non responsabilité du club, si je venais à modifier mon vélo et que celui-ci ne soit plus conforme aux dispositions de l'article cité ci-dessus.